



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 19

DU 9 Décembre 2022

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 5 Décembre 2022

Présents : MMES NICOLAS – MACARIO - GARCIA MM. SERRE - BENOIT - BERTHELOT - MANIERE - GUIGUE - MAKHECHOUCHE - –ALLIO – IASIO – RANC - ABOU KHALIL – BOUVERAT

Excusés : MM. AJJANI - GHZAL

Assiste : M. SMITH (Président de la Commission des Arbitres)

Communiqué

Plusieurs incidents intolérables sont survenus, au cours de ces dernières semaines, durant lesquels des arbitres du District Grand Vaucluse ont été pris à partie par des licenciés.

Depuis le début de la saison, le Comité Directeur a déjà décidé de doubler les sanctions à l'encontre des licenciés reconnus coupables d'actes envers des officiels.


Nous distinguons toutefois les propos racistes rapportés par le corps arbitral et qui ne peuvent être tolérés. A cet effet, nous encourageons les arbitres à interrompre systématiquement les rencontres lorsqu'ils seront convaincus d'avoir entendu de tels propos, voire d'y mettre fin, ainsi que les règlements les y autorisent.


Le Comité Directeur sera solidaire de ces décisions et les commissions compétentes appliqueront les sanctions adéquates.

Ce week-end des 10 et 11 décembre, la Commission des Arbitres a décidé de ne désigner aucun officiel.

Le Comité Directeur estimant que l'arbitre est un membre à part entière des rencontres, en étant le garant des conditions optimales du déroulement des matchs, et conscient des difficultés inhérentes à cette situation pour l'ensemble des acteurs du football, a décidé, en soutien de la Commission des Arbitres, de reporter tous les matchs du football en compétition prévus ce week-end.

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

Les rencontres de foot animation, y compris U13F et plateaux U11F sont, quant à eux, maintenus.

Formation FMI

Une formation à l'utilisation de la FMI sera proposée aux éducateurs et aux dirigeants un samedi matin en Janvier 2023.

La date et les modalités d'inscription vous seront communiqué ultérieurement.

ASSEMBLEE GENERALE

Le Comité de Direction constate les absences non excusées des clubs suivants

De ce fait, et conformément à l'annexe financières, ces clubs seront amendés de la manière suivante :

CLUBS DE R1 et R2 (60€)

NEANT

CLUBS D1-D2-D3 et D4 (45€)

APT FC – AUREILLE FC – AVIGNON OUEST – BARTHELLASSE US – BOLLENE FOOT – BOULBON ES – CABANNES FC – CADENET LUBERON - CHEVAL BLANC FC – GORDES ESP – LAPALUD US – LES MINOTS DU VASIO - LES VIGNERES FC – MIRABEL ES - BOLLENE MJCVCV – OPPEDE MAUBEC – PALUNAISS FC – PAYS D'APT FOOTBALL – PIOLENC AS – PLANAISE US – PROVENCE RC – RASTEAU AS – SUD LUBERON ES – TARASCON SC – TRAVAILLAN FC – VISAN JS.

CLUBS DE JEUNES et FEMININS (20€)

APTS FS – BONNIEUX LACOSTE ASJ – CUCURON ES – MAUSSANE ES - MISTRAL ACADEMIE – MONTEUX FC – SERRES US – ST ANDIOL OLYMPIQUE - TARASCON FC – VALREAS US

Michel SERRE
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

